

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2021\_9\_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 12 Octobre 2021

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Décisions modificatives  
au budget principal N° 05-2021**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et développe les réajustements budgétaires. Ils portent sur :

- Le nouveau label de la Maison des Services au Public (MSAP) qui est devenu Maison France Services (MFS) depuis le 1er octobre 2021 a conduit la collectivité à s'adapter à un nouveau cahier des charges avec notamment la location d'un local ainsi que des aménagements, le recrutement d'un 2ième agent,
- La prise en charge par la Communauté de communes d'un concert dans le cadre du festival estival organisé par l'association Act'Jalès courant 2020 dans le cadre d'engagements pris avec ladite association.

FONCTIONNEMENT		Ouverture	Réduction
<i>Analytique 009 009 20</i>			
60632	Fournitures de petit équipement	1 000	
6132	Loyer septembre à décembre 2021	6 000	
60612	Electricité	600	
615221	Bâtiment public	15 000	
6283	Ménage	1 100	
6156	Maintenance copieur	300	
6262	Frais de télécommunication + internet	1 020	
<i>Analytique 001</i>			
022	Dépenses imprévues		25 020
<i>Analytique 029</i>			
6574	Animation commanderie de Jalès 2020	600	
6574	Reversement visites guidées commanderie de Jalès 2021	350	
6237	Publications		950

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20211018-D\_2021\_9\_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications budgétaires telles que mentionnées ci-dessus
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 18/10/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2021\_9\_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 12 Octobre 2021

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du service  
gestion des déchets 2020**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Jean-François BORIE, Vice-Président en charge de la thématique vers un territoire zéro déchets », rappelle que la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes exerce une compétence dans la collecte des déchets. D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport doit être présenté et approuvé en conseil communautaire puis au sein de chaque conseil municipal.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport comprend des indicateurs obligatoires tant techniques que financiers.

Le rapport annuel 2020 est présenté en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- d'approuver le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20211018-D\_2021\_9\_2-DE

Emis le 18/10/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le





# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 21/10/2021  
Reçu en préfecture le 21/10/2021  
Affiché le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20211018-D\_2021\_9\_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2021\_9\_3**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 12 Octobre 2021

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-INSARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Avenant à la convention  
C2T2A et les fiches actions**

**Pouvoirs** :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-INSARD

Le Département de l'Ardèche s'est engagé, en partenariat avec les Communautés de communes dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). Par délibération du 10 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé une convention ad hoc portant sur un volet « agricole » du CTE à savoir un Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A). Les actions inscrites dans cette convention consistent principalement par un apport d'ingénierie de la Chambre d'Agriculture et d'Ardèche le Goût, avec une prise en charge assumée essentiellement par le Département.

Dans le détail, les actions portent sur :

- **L'étude sur l'anticipation du changement climatique et la transition alimentaire pour construire l'agriculture de demain,**
- **L'accompagnement des projets d'irrigation innovants à usage agricole**
- **La sensibilisation des jeunes à l'alimentation et à la consommation responsables**
- **La valorisation de l'économie de proximité en renforçant l'usage des produits locaux lors d'évènements**
- **Le Développement un tourisme gourmand et responsable**
- **Valoriser l'usage de produits locaux dans la restauration collective**

Or, d'une part la mise en œuvre de ces actions a été perturbée par la pandémie liée au Covid et d'autre part certaines actions ont nécessité un approfondissement.

De ce fait, un avenant à la convention est nécessaire, à savoir : report de 4 jours d'ingénierie pour un engagement financier de 2 000 € HT pour la Communauté de communes en 2021. Pour mémoire, la subvention du Département en 2021 s'élève à 9 141 €. Le Département a approuvé cet avenant le 24 septembre dernier.

Le Président indique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide:**

- d'approuver l'avenant à la convention C2T2A pour un montant de 2 000 € HT
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et à engager toutes les dépenses nécessaires en lien avec la bonne réalisation des actions.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20211018-D\_2021\_9\_3-DE

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 18/10/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2021\_9\_4**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 12 Octobre 2021

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Régularisation du  
contrat d'un agent, assistant  
d'enseignement artistique à  
l'école de musique  
intercommunale**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée que les temps de travail des professeurs de musique doivent être adaptés en fonction des inscriptions recueillies pour les cours de musique. Cela n'avait pas été fait l'an passé, et pour certains professeurs, ils leur étaient rajouter des heures supplémentaires chaque mois sur leur fiche de paie. Cette méthode peut leur être défavorable s'ils sont en arrêt maladie car ces heures supplémentaires seraient alors supprimées durant leur absence.

Aussi, la présente délibération porte sur la régularisation du contrat d'un agent, assistant d'enseignement artistique à l'école de musique intercommunale.

Cet agent effectue à ce jour 18h00 d'enseignement par semaine pour le compte de notre collectivité, et ce depuis la création du service en 2019. Or, son contrat \_ rédigé sur la base d'une irrégularité héritée de l'école de musique associative, stipule qu'elle travaille 11h00 par semaine. 7 heures complémentaires lui sont donc payées par semaine soit 28h00 par mois. Au-delà d'une irrégularité, cette situation place notre agent dans une situation délicate voire la précarise car, en cas d'arrêt de travail lié à la maladie, elle ne pourrait bénéficier d'une compensation salariale à laquelle elle a droit, de facto.

Cet agent est un pilier de l'école de musique où elle enseigne depuis plus de 15 ans. Son volume horaire est stable et elle atteint sans peine les 18h00 effectives chaque année et il s'agit donc plus ici de statuer sur une régularisation que de procéder à une bonification.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20211018-D\_2021\_9\_4-DEIS

Vu la délibération 2019\_7-2,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité ou de rétablissement et qu'il appartient donc au Conseil communal nécessaires au fonctionnement des services.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**De créer à compter du 1er novembre 2021, l'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique pour un temps hebdomadaire de travail non complet à 18 heures hebdomadaires.**

**Article 2 :**

**Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.**

**Article 3 :**

**Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ainsi que ceux à venir.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 18/10/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le